

**SYNDICAT MIXTE POUR L'EXPLOITATION
DE L'ARENA STADE COUVERT**

Département du
PAS-DE-CALAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

ARRONDISSEMENT
De LENS

Séance du
13 Février 2023

OBJET : Délibération portant sur l'autorisation de recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

L'an deux mil vingt-trois le 13 Février, à Liévin, le Comité Syndical s'est réuni en « salle de réunion de l'Arena Stade Couvert » sous la présidence de Madame Florence Bariseau, Présidente, à la suite d'une convocation en date du 24 janvier 2023.

Présents : Madame Florence BARISEAU ; Madame Mady DORCHIES-BRILLON ; Madame Valérie BIEGALSKI ; Madame Nadège BOURGHELLE-KOS ; Madame Sabine FINEZ ; Madame Marie-Noëlle DELAIRE ; Monsieur Ludovic LOQUET ; Madame Maryse CAUWET ; Madame Emmanuelle LEVEUGLE ; Madame Samia SADOUNE ; Monsieur Patrick CANIVEZ ; Monsieur Bernard BAUDE ; Monsieur Yvon LEJEUNE ;

Excusés : Madame Emilie BOMMART ; Monsieur Serge MARCELLAK ; Monsieur Sébastien HENQUENET ; Madame Stéphanie GUISELAIN ; Monsieur Sylvain ROBERT ; Monsieur Laurent DUPORGE ; Monsieur Joachim GUFFROY ; Monsieur Laurent POISSANT

Pouvoir : Monsieur Sylvain ROBERT donne pouvoir à Madame Florence BARISEAU

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques

Vu le Code des marchés publics

Considérant que le Stade couvert régional de Liévin subit des désordres relatifs à sa structure et notamment à sa charpente ;

Considérant qu'il est urgent de réaliser les travaux afin d'en garantir la stabilité et la sûreté ;

Considérant qu'il convient de faire appel à assistance à maîtrise d'ouvrage ;

Sur le rapport de Madame La Présidente, après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Par	voix pour,	14
	voix contre,	0
	abstention,	0

DÉCIDE

- De réaliser tous travaux nécessaires pour rétablir la charpente et la toiture ;

AUTORISE

- Madame La Présidente du Syndicat mixte de faire appel par procédure de passation des marchés publics à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser les travaux sur la charpente et la toiture ;

« Ont signé au registre les Membres présents »

Délibération rendue exécutoire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le de la publication le

Pour copie conforme

La Présidente
Florence BARISEAU

